

VERS UNE POLITIQUE DE POPULATION EN CÔTE-D'IVOIRE

Une réponse aux conséquences sociales de la croissance démographique et de la crise économique

C. Benjamin ZANOU

INTRODUCTION

La Côte-d'Ivoire a connu durant les deux premières décennies de son indépendance un taux de croissance économique relativement élevé. En effet, le produit intérieur brut (PIB) croissait de 7,6 % en moyenne par an contre 4 % pour la population. Cette différence entre le taux de croissance des ressources et celui de la population aurait dû se traduire par une augmentation du niveau de vie, mais depuis 1980, la situation a beaucoup évolué.

A partir de cette date, le pays a enregistré une baisse importante des prix de ses matières premières d'exportation, principalement le café et le cacao, entraînant le fléchissement de la croissance économique. Le PIB n'augmentait plus, en terme réel, que de 0,3 % par an durant la période 1980-1985, alors que la croissance démographique n'a que légèrement décliné (3,5 % par an).

Ce ralentissement de la croissance économique a entraîné une détérioration des conditions sociales sans pour autant infléchir le taux d'accroissement de la population. La pression démographique s'est alors faite sentir dans toute son ampleur aussi bien sur les secteurs économiques que sur les secteurs sociaux. Comment s'est instaurée une telle situation ?

LA SITUATION ET L'AVENIR DÉMOGRAPHIQUE

La situation démographique de la Côte-d'Ivoire était mal connue jusqu'en 1975, date du premier recensement général de la population (RGPH), où l'on a dénombré 6 710 000 habitants. Au recensement de 1988, la population

s'élève à 10 816 000 habitants. Au cours de la période intercensitaire, l'Institut National de la Statistique a réalisé :

- une enquête démographique à passages répétés (EPR) en 1978-1979 ;
- une enquête budget-consommation des ménages en 1979 ;
- une enquête sur la fécondité en 1980-1981 ;
- deux recensements des communes d'Abidjan et Bouaké en 1979-1980 et 1984-1985 ;
- une enquête socio-économique à passages répétés auprès des ménages en 1986-1989.

La synthèse de toutes ces opérations nous permet de relever les principales caractéristiques suivantes de la population :

- une fécondité élevée, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ; 6,5 enfants en moyenne par femme (RGPH, 1988) ;
- une mortalité encore élevée, surtout en bas âge ; un taux de mortalité infantile de 103 pour mille (EPR, 1978)
- un rythme d'accroissement naturel élevé : 3,5 % (RGPH, 1988) ;
- une espérance de vie à la naissance de 56 ans (RGPH, 1988) ;
- un apport migratoire en régression ; le taux de migration net est passé de 1,3 % en 1978-1979 à 0,3 % en 1987-1988 (RGPH, 1988) ;
- une forte propension à l'urbanisation, marquée par une concentration sur la ville d'Abidjan ; la population urbaine représente 39 % de la population totale en 1988 et Abidjan compte 46 % des citadins (RGPH, 1988).

Comme on peut le constater, la population de la Côte-d'Ivoire croît à un taux élevé (3,5 % par an) : à ce rythme, elle double tous les 19 ans, ce qui correspondrait à une population de plus de 20 millions d'habitants en l'an 2005. L'une des caractéristiques de cette population est son extrême jeunesse : les moins de 15 ans représentent plus de 46 % du total de la population tandis que 3,6 % seulement des individus ont 60 ans et plus. S'agissant de la population urbaine, elle est passée de 25 % de la population totale en 1965 à 32 % en 1975, à 39 % en 1988 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 6,5 % sur la période 1965-1988.

L'urbanisation croissante est la conséquence de l'accroissement naturel mais surtout de l'apport migratoire, tant interne qu'international. Au plan interne, il s'agit essentiellement des courants migratoires, dus aux activités agro-commerciales liées à la culture du café et du cacao très développées dans le sud forestier, qui entretiennent les disparités régionales entre le nord et le sud. Cette migration a accentué la concentration de la population à

Abidjan. Les personnes non natives représentent 59 % de la population totale des Abidjanais en 1988.

Tableau 1 : Evolution prévisible de la population

Indicateurs	1975	1988	1998	2008
Population totale	6 709 600	10 816 000	16 245 000	23 847 000
Population rurale	4 563 307	6 596 000	7 863 000	9 563 000
Population urbaine	2 146 293	4 220 000	8 383 000	14 284 000
Taux d'urbanisation	32 %	39 %	51,6 %	59,9 %
% des 0-4 ans	18,7	19,6	19,4	19,2
% des 5-14 ans	26,2	27,2	28,5	28,1
% des 15-64 ans	53,2	51,1	50,1	50,7
% des 65 ans et +	2,1	2,1	2,0	2,0

Source : Perspectives démographiques, Institut National de la Statistique, 1991.

Il apparaît que les tendances actuelles sont peu susceptibles d'être modifiées au cours des 20 prochaines années. Globalement, la population a de fortes chances de poursuivre son accroissement à un rythme élevé. La forte jeunesse de la population va se maintenir. En l'an 2008, 11,3 millions d'habitants auront moins de 15 ans parmi eux, la population en âge scolaire (5-14 ans) représentera 6,7 millions d'individus.

Vu la persistance de la crise économique et la nouvelle politique du gouvernement en matière de migration, il est probable que le taux net de migration continuera à fléchir.

Quant à l'évolution de la population urbaine, elle va continuer à augmenter à un taux annuel moyen de l'ordre de 6 % durant les vingt prochaines années, de sorte que le pays atteindra près de 60 % de population urbaine en 2008. A cette date l'agglomération d'Abidjan compterait plus de 4 millions de personnes soit moins d'un tiers des citadins, au lieu de près de la moitié en 1988 : le fléchissement de la population d'Abidjan se ferait au profit des villes de l'intérieur qui croîtront plus rapidement.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET SECTEURS SOCIAUX DE L'ÉCONOMIE

L'ampleur de la croissance démographique pose le problème de la non satisfaction des besoins essentiels de la population (alimentation, éducation, santé, emploi, logement...) face à la diminution des ressources disponibles.

Aussi, la prise en compte de la variable population dans les différents plans de développement économique, social et culturel s'avère nécessaire. Examinons dans les pages qui suivent, l'impact de la croissance rapide de la population concomitante à la diminution des ressources disponibles sur la satisfaction de certains besoins essentiels.

Agriculture

La Côte-d'Ivoire tire l'essentiel de ses ressources de l'agriculture qui occupe plus des 2/3 de la population active. Le problème de pression démographique, tel qu'il se pose actuellement, devient inquiétant quand on se situe au niveau de l'agriculture. En effet, après deux décennies d'expansion rapide, le secteur agricole commence à connaître des difficultés en ce qui concerne son développement futur. Jusqu'à maintenant, l'accroissement de la production agricole était lié à la mise en valeur de nouvelles terres, mais aujourd'hui le caractère extensif de l'agriculture se heurte à l'insuffisance des terres qui se font de plus en plus rares en zone de forêt. Chercher à mettre en valeur les terres moins fertiles de la zone de savane ou pratiquer une culture intensive dans la zone forestière nécessiterait de grands investissements et la maîtrise de techniques nouvelles par la population.

Sur le plan alimentaire, l'Etat consacre déjà une bonne partie de ses ressources à l'importation des denrées comme le riz. Si le pays veut éviter cette situation de dépendance alimentaire, il faudrait accorder une attention particulière à la production des cultures vivrières comme on l'a fait pour les cultures d'exportation jusqu'à une date récente. Ce faisant, l'Etat économiserait ses devises pour d'autres secteurs d'activité.

Santé

L'effectif des enfants de moins de 5 ans qui était de 2 122 000 en 1988 passera à 4 578 000 à l'an 2008. Cette tranche d'âge de la population est la plus exposée aux maladies et aux décès. Les indices démographiques calculés à partir de l'enquête à passages répétés de 1978-1979 sont assez parlants dans ce domaine : le risque d'un nouveau-né de décéder avant d'avoir un an est de 103 pour mille et le risque d'un enfant qui a un an de décéder avant d'en avoir 5 est de 85 pour mille.

Avec l'évolution des mentalités, les populations fréquentent de plus en plus les centres de santé. Pour satisfaire leurs besoins en la matière et compte tenu du taux de croissance démographique, l'Etat aurait dû accroître les moyens matériels et humains dans des proportions suffisantes en matière de santé. Or nous constatons que cela n'a pas été réalisé. En effet, en 1969 pour

une population de 4 626 000 habitants, la Côte-d'Ivoire ne disposait que de 9 grands hôpitaux de première catégorie, 33 de 2^e catégorie, de 58 centres de santé et maternités répartis sur l'ensemble du territoire. Ces infrastructures offraient 4 895 lits d'hôpitaux et 2 389 lits de maternité soit un total de 7 284 lits. A cette période, on comptait 945 personnes par lit d'hôpital (Plan quinquennal de développement économique social et culturel 1976-1980, Ministère du Plan).

En 1983, le nombre total de lits dans les différents secteurs publics de la santé est passé à 11 165, et le nombre d'habitants pour un lit d'hôpital a augmenté du tiers atteignant 1 254 en moyenne : ce qui prouve que la population augmente plus vite que les équipements (Direction de la Planification et des Statistiques Sanitaires, Ministère de la Santé Publique et de la Population).

Au niveau du personnel de la santé, la situation n'est pas meilleure (tableau 2).

Tableau 2 : Personnel de la santé en 1981 et 1988 (en effectif)

Catégorie	1981	1988	accroissement 1981-1988 en %	personnel pour 100 000 habitants en 1988
Médecin	511	711	39,1	7
Pharmaciens	95	117	23,2	1
Chirurgiens-dentistes	55	106	92,7	1
Sages-femmes	781	1260	61,3	12
Infirmiers et infirmières d'Etat	1938	2674	38,0	25
Infirmiers et infirmières brevetés	1307	783	- 40,1	7
Agents techniques de santé	171	*	-	-
Assistants d'assainissement	*	126	-	1

* Données non disponibles

Source : Direction de la Planification et des Statistiques Sanitaires, Ministère de la Santé Publique et de la Population.

Si le rapport population/personnel médical s'améliore depuis 1981, force est de constater que son niveau reste encore élevé. En effet, les données indiquent qu'un médecin doit s'occuper de 14 700 personnes en 1988 au lieu de 5 000 comme l'indiquent les normes de l'O.M.S. De même, on compte une infirmière d'Etat pour 4 000 habitants alors que la norme de l'O.M.S. est de 300 habitants pour une infirmière. Par ailleurs le taux de morbidité (nombre de consultations/population moyenne) est d'environ 70 %, et on estime à 39 le nombre de malades reçus par jour ouvrable par un médecin, ce qui représente une charge de travail énorme. Ces quelques données font apparaître l'effort qui reste à faire par l'Etat pour mettre en place un système sanitaire efficace.

Education

La Côte-d'Ivoire était l'un des pays les moins favorisés de l'Afrique noire francophone en matière d'éducation au moment de son accession à l'indépendance en 1960. L'un des objectifs poursuivis par l'Etat depuis cette date est la scolarisation à 100 % des enfants en âge scolaire, cette échéance étant fixée pour les années 1980. Aussi, toutes les actions du gouvernement ont-elles tenu compte à la fois du dynamisme propre à l'éducation et de l'évolution de l'environnement socio-économique.

Cette volonté s'est traduite par l'évolution rapide de la part du budget de l'Etat consacré à l'éducation et à la formation qui est passé de 12,5 % (3,5 milliards) en 1960 à plus de 40 % (132,5 milliards) en 1980 ⁽¹⁾ Ces efforts ont permis de constater que :

- dans le primaire, le nombre d'écoles est passé de 1 543 en 1960 à 4 418 en 1989, soit un accroissement moyen de 14 % par an, tandis que les effectifs ont progressé de 200 046 élèves en 1960 à 954 190 en 1989, soit une évolution du taux net de scolarisation de moins de 10 % à 67 % sur la même période ;
- dans le secondaire, et toujours sur la même période, le nombre d'établissements est passé de 47 à 215 soit un accroissement de plus de 22 % alors que les effectifs des élèves ont été multipliés par près de 13, passant de 8 326 à 172 280 élèves.

Mais la situation a changé depuis 1980. On observe une réduction des investissements de l'Etat dans l'enseignement consécutive à la crise économique, liée à la mévente des produits d'exportation. Si cette diminution des investissements n'a pas eu d'effets négatifs sur l'accroissement des infras-

(1) Ministère de l'Education Nationale, statistiques scolaires, 1980-1981, 1983-1984, 1985-1986.

structures du primaire, c'est grâce aux efforts des populations qui construisent elles-mêmes les classes. Ce n'est malheureusement pas le cas pour l'enseignement secondaire : en effet, le rythme de création des établissements par l'Etat est passé de 17 % (1960-1980) à moins de 13 % (1980-1990) entraînant une progression nette du nombre d'élèves par classe de 33 en 1960 à 53 en 1980 et 71 en 1990. Ce ralentissement des investissements affecte également la progression des effectifs dans les différentes filières de formation au niveau du secondaire, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, de l'Université et des Grandes Ecoles.

Bien que l'Etat consacre déjà une part importante de son budget à l'éducation, il lui sera indispensable, pour faire face aux problèmes qui se posent dans ce secteur, d'accroître sans cesse ses efforts pour tenir compte de la croissance de la population. En effet, les perspectives font état de 6,7 millions d'enfants de 5 à 14 ans en l'an 2008, Ce qui constituerait une charge considérable pour lui et la société si l'on considère que tous ces enfants doivent être scolarisés.

Emploi

Si la situation de l'emploi en Côte-d'Ivoire s'est caractérisée pendant la période 1970-1980 par une progression annuelle moyenne des emplois modernes de 7 % (Direction de la Planification, 1986), les effets de la crise économique ont limité ce taux de croissance à partir de 1980. Pendant les cinq premières années de la décennie 1980, l'ensemble des emplois urbains n'a progressé que d'environ 2 % par an. Par contre pour la même période, la population à la recherche d'un emploi a augmenté à un taux annuel de 8,4 %. Il en résulte, selon la même source, un excédent de la main-d'oeuvre urbaine qui passe de 183 000 en 1980 à 277 000 en 1983.

Ce surplus de la main-d'oeuvre urbaine va toujours croître si rien n'est fait pour le résorber, puisque les prévisions démographiques font apparaître un nombre de plus en plus important des personnes en âge actif.

Notre analyse a fait ressortir deux phénomènes contradictoires : d'un côté l'accroissement continu de la population et de l'autre la diminution rapide des ressources disponibles.

Face à ce dilemme, les autorités ont mis en place en 1989 un programme d'ajustement structurel soutenu par le Fond Monétaire International, avec l'appui financier de la Banque mondiale. Ce programme a été renforcé au premier trimestre de l'année 1990, compte tenu de la poursuite de la chute des cours mondiaux des matières premières. Parallèlement, des transformations politiques sont intervenues avec l'instauration du multipartisme et la

désignation d'un premier ministre, garant de la gestion coordonnée des politiques économiques et financières. Dans la foulée, une politique de population est en train d'être mise en place.

ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE POPULATION

“La valorisation des ressources humaines constitue l'un des volets essentiels de notre programme économique et financier ; elle vise l'objectif fondamental d'amélioration du niveau de vie et du bien-être des populations par une meilleure adéquation quantitative et qualitative entre l'offre et la demande en matière de santé, d'éducation et d'emploi. La stratégie, dans ce domaine sera fondée sur un ensemble cohérent d'action concernant à la fois la demande et l'offre. Les actions sur la demande visent la maîtrise des phénomènes démographiques pour alléger à long terme, la charge du système éducatif et sanitaire et pour réduire les déséquilibres entre l'offre et la demande d'emploi.

Dans ce contexte, les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre concernent :

- La mise en oeuvre d'une politique de population visant notamment à ralentir le rythme de la croissance démographique, à travers la planification familiale et la maîtrise de l'immigration.*
- L'amélioration de la capacité de planification et de gestion des secteurs constitutifs des ressources humaines pour traduire la volonté de mettre en oeuvre une stratégie globale et intégrée de valorisation des ressources humaines qui établissent les liens clairs et cohérents avec le développement économique. Le renforcement des liens entre la formation et l'emploi tels qu'ils sont reflétés par les signaux du marché du travail et de promouvoir la création d'emplois sur des bases saines.” (2)*

Ce qu'il faut retenir de cette intervention est le changement d'attitude du gouvernement vis-à-vis du problème de population. En effet, depuis l'indépendance en 1960, c'est la première fois qu'il s'est prononcé pour le ralentissement du rythme de la croissance démographique, alors que le taux d'accroissement de la population a toujours été relativement élevé au cours

(2) Extrait de la communication de Monsieur le Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie, des Finances, du Commerce et du Plan à la Conférence Internationale sur “Développement et Croissance Démographique Rapide : Regard sur l'Avenir de l'Afrique”, Paris, 1991.

des 25 dernières années (au moins 4 % l'an), et que depuis une décennie, les spécialistes des questions de population ne cessent d'attirer l'attention des gouvernants sur les effets d'une croissance démesurée.

Ce changement de position est d'autant plus spectaculaire que, même au cours des 5 dernières années, le discours officiel est resté pronataliste. Ce discours officiel affirme que la population ivoirienne était insuffisante au regard de la superficie du pays, et comparait la Côte-d'Ivoire à certains pays européens et asiatiques dotés de populations 7 fois à 15 fois supérieures à la sienne avec une superficie équivalente.

Des mises en garde ont été faites parfois à l'encontre de ceux qui prônent le planning familial : *“Notre pays peut tolérer la planification familiale en ce qu'elle signifie un espacement des naissances et donc une meilleure santé pour les mères et les enfants, mais il ne saurait pour des raisons indiquées ci-dessus, favoriser à l'heure actuelle, une quelconque limitation des naissances, ainsi que cela se pratique dans d'autres pays du globe”* (3).

Plusieurs questions viennent à l'esprit au moment où le gouvernement de la Côte-d'Ivoire vient d'exprimer la volonté de réduire le rythme d'accroissement de la population : aura-t-il les moyens de sa politique ? Comment va-t-il s'y prendre pour atteindre ses objectifs ?

Pour les pays en développement qui en ont fait l'expérience, il semble que, pour réussir un programme de planning familial l'on doit prendre en compte les dimensions économiques, sociales et culturelles de la population : ce qui nécessite des moyens suffisants, surtout au niveau financier. Au moment où la Côte-d'Ivoire exécute un programme d'ajustement structurel avec la caution de la Banque mondiale et du Fond Monétaire International, il semble difficile de dégager suffisamment de moyens pour mener à bien une politique de planification familiale. Cependant, l'Etat peut laisser le soin aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) d'exécuter à sa place le programme en question. Dans ces conditions, les ONG accepteront-elles d'intégrer les dimensions sociales et culturelles à leur programme ? L'Etat sera-t-il en mesure de coordonner les actions des ONG ? La réussite de ce programme passe par des réponses convenables à ces questions.

(3) Discours du Ministre de la Santé Publique et de la Population à la clôture du séminaire national sur *“la Population et le Développement”*, 13-18 décembre 1982.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nous avons tenté d'aborder dans les grandes lignes, les problèmes que pose à la Côte-d'Ivoire, la croissance rapide de sa population face à la diminution des ressources.

Il est apparu à la lumière de la situation actuelle et des prévisions pour l'avenir, que pendant les 20 premières années de notre indépendance, la relative abondance des ressources a permis à l'Etat de satisfaire sans trop de difficultés, les besoins essentiels de la population. Mais depuis 1980, la crise économique a fait apparaître une inadéquation entre les ressources et la population, surtout que celle-ci n'a jamais été prise en compte de façon sérieuse dans les différents plans de développement économique, social et culturel du pays.

Pour les décennies à venir, la situation pourrait être préoccupante si aucune mesure tendant à rapprocher le taux de croissance démographique du rythme de progression des ressources n'est envisagée. Telle que la situation est décrite, nous constatons qu'il faut trouver des solutions ; mais seul le Gouvernement est en mesure de prendre les décisions qui s'imposent. C'est pourquoi nous pensons que la politique économique et de ressources humaines, définie par le gouvernement, devrait être appliquée dans toutes ses dimensions.

BIBLIOGRAPHIE

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, 1986, *Prévision du Plan 1986-1990, résumé des bilans disponibles* volume II, Abidjan.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES STATISTIQUES SANITAIRES, *Infra-structures sanitaires par région ; situation du personnel de la santé*, Abidjan.

DIRECTION DE L'EVALUATION, DES STATISTIQUES ET DE L'INFORMATIQUE, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Statistiques scolaires*, Abidjan.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE, 1980, *Perspectives de population 1975, 1985 et 1990*, Abidjan.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE, 1983, *Résultats du Recensement Général de la Population de 1975*, Abidjan.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE, 1990,

Résultats du Recensement Général de la Population de 1988, Abidjan.

DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE, 1991, *Perspectives démographiques de la Côte-d'Ivoire 1988-2028*, Abidjan.

MINISTERE DU PLAN, *Plan quinquennal de développement économique social et culturel, 1976-1980*, Ministère du Plan, Côte-d'Ivoire.

ZANOU B., BONFIN A.M., TIAPANI L., 1989, *Population et développement*, Communication au séminaire des parlementaires africains francophones au sud du Sahara sur le thème : "Le suivi de l'enfant, la population et le développement", Abidjan, 11-13 mars 1987.

ZANOU B., 1991, *L'orientation des élèves en classe de 6ème un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-d'Ivoire*, Communication aux quatrièmes Journées Démographiques de l'ORSTOM, Paris, 11-13 sept. 1991.